

COMMUNE DE SEPMERIES

Procès-verbal de la réunion de

Conseil Municipal du Mardi 4 février 2025 à 19h

Conseil Municipal convoqué le 27 Janvier 2025

Présents :

Mmes & Mrs : Thierry SOSZYNSKI, Christian BASSEZ, Alain DUPUIS, Anne-Laure GAILLET, Nejia LECAT, Jean-Michel PASBECQ, Anthony DOUVRY, Romain GEORGES, Christophe DIENNE, Daniel POTTIEZ.

Absents ayant donné procuration : Mme Agathe OLIVIER donne procuration à M. Alain DUPUIS

Absent(e)s : Mr Corentin BONET et Mmes Alice PARSINSKI, Sophie DUVAL, Caroline DANEULIN.

Rappel de l'Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du 30 Octobre 2024 et du 10 Décembre 2024

Désignation du secrétaire de séance

- Délibérations Communales

- Demande de subvention FSIC CCPM vidéoprotection,
- Demande de subvention Fonds de soutien « solidarité » CCPM vidéoprotection
- Demande de subvention Fonds de soutien « solidarité » CCPM Maison des associations,
- Demande de subvention DETR/DSIL pompe à chaleur école,
- Demande de subvention ADVB Energie pompe à chaleur école,
- Délégation autorisant Mr le maire à mettre en location et signer le bail de location pour l'immeuble situé au 134, Grand Rue,
- Délégation autorisant M. le Maire à signer une convention de gestion locative avec l'étude de Maître PANTOU-DEJARDIN,
- Remboursement des frais avancés par le 2ème adjoint.

- Points par les adjoints

- Questions diverses

1- Approbation des procès-verbaux du 30 Octobre 2024 et du 10 Décembre 2024

Approbation du procès-verbal du 30 Octobre et du 10 décembre 2024 à l'unanimité.

2- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mr Christophe DIENNE a été nommé secrétaire de séance.

3- Délibérations communales

a) Demande de subvention F.S.I.C. vidéoprotection

M. le Maire rappelle aux membres du conseil que dans le cadre du projet d'installation d'une vidéoprotection dans notre village, la Région Hauts-de-France a octroyé à la commune une subvention de 14 751.46 €, soit 30% du montant HT. M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'une subvention de la Communauté de Commune au titre du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC) est susceptible d'être accordée sur ce projet.

M. le Maire présente le plan de financement ci-dessous :

VIDEOPROTECTION

Dépenses envisagées	HT	Recettes envisagées	HT	%	Statut
VIDEOPROTECTION	49 181,35	Autofinancement	17 216,95	35%	
		Région	14 754,41	30%	Accordée
		Département	/		
		Etat	/		
		CCPM FSIC	10 800,00	22%	Sollicité
		CCPM FSIC SOLIDAIRE	6 410,00	13%	Sollicité
	49 181,35		49 181,35		

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité de solliciter l'attribution de cette subvention et s'engage à financer la quote-part communale correspondante.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
11	0	0

- D'approuver la demande de financement,
- De valider le plan de financement proposé,
- De solliciter une subvention au taux de 22 %, au titre de Fonds de Concours (2021-2026), soit un montant de 10 800.00 €.
- D'autoriser M. le maire à signer tous documents relatifs au dossier

b) Demande de subvention Fonds de Soutien Solidarité vidéoprotection

À la suite des explications ci-dessus de M. le Maire, il est rappelé au conseil municipal qu'une subvention de la Communauté de Commune au titre du Fonds de Soutien Solidarité est susceptible d'être accordée. Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité de solliciter l'attribution de cette subvention et s'engage à financer la quote-part communale correspondante.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
11	0	0

- *D'approuver la demande de financement,*
- *De valider le plan de financement proposé ci-dessus,*
- *De solliciter une subvention au taux de 13 %, au titre de Fonds de Concours (2021-2026), soit une subvention de 6 410.00 €.*
- *D'autoriser M. le Maire à signer tous documents relatifs au dossier*

c) Demande de subvention Fonds de Soutien Solidarité pour la salle des Associations

M. le Maire présente au conseil municipal les photos des murs extérieurs de la salle des associations. Il explique que les murs de ce bâtiment particulièrement exposé aux intempéries, présentent des signes d'usure. Les travaux préventifs proposés au conseil permettront d'éviter toute infiltration d'eau et de garantir la pérennité de ce lieu de vie.

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'une subvention de la Communauté de Commune au titre du Fonds de Soutien Solidarité est susceptible d'être accordée.

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité de solliciter l'attribution de cette subvention et s'engage à financer la quote-part communale correspondante.

Il est décidé d'inscrire à ce programme l'opération suivante :

- Rejointoiement des murs de la salle des associations : 16 780.00 € HT

Après avoir délibéré, le conseil municipal par,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
11	0	0

- *D'approuver la demande de financement,*
- *De valider le plan de financement proposé ci-dessus,*
- *De solliciter une subvention au taux de 50 %, au titre de Fonds de Concours (2021-2026), soit une subvention de 8 390.00 €.*
- *D'autoriser M. le Maire à signer tous documents relatifs au dossier*

d) Demande de subvention DETR

M. le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'installer une nouvelle pompe à chaleur à l'école.

L'école de l'Hirondelle utilise une pompe à chaleur (PAC). Cependant, depuis les deux dernières années, cette PAC connaît des pannes, laissant l'établissement sans chauffage mettant en difficulté le confort thermique des élèves et du personnel. En outre, les performances de cette PAC ne sont plus optimales en termes de production de chaleur et de consommation d'électricité, ce qui entraîne des coûts énergétiques élevés.

Pour donner suite à l'étude et aux recommandations du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, il a été décidé de remplacer l'équipement vieillissant par une pompe à chaleur de dernière génération. Cette nouvelle installation offrira de nombreux avantages :

- Innovation technique et performance énergétique : La PAC de nouvelle génération permettra de mieux fonctionner dans des conditions climatiques extrêmes, tout en offrant une meilleure efficacité énergétique.
- Réduction de la consommation d'énergie : Grâce à ses caractéristiques avancées, elle permettra une réduction significative des factures d'électricité.

- Durabilité et faible entretien : Elle sera plus écologique, avec des matériaux plus respectueux de l'environnement, et nécessitera moins d'entretien, réduisant ainsi les coûts de maintenance à long terme.

Le coût total pour l'acquisition et l'installation de la nouvelle pompe à chaleur s'élève à 18 329 € HT. Afin de rendre ce projet viable financièrement, nous sollicitons une subvention de 30%, soit 5 498,70 €, qui contribuerait à alléger l'impact budgétaire de l'école et de la commune.

Les bénéfices attendus sont multiples :

- Amélioration du confort thermique pour les élèves et le personnel de l'école.
- Réduction des pannes et des périodes sans chauffage, garantissant ainsi une température adéquate pendant la période hivernale.
- Économies d'énergie importantes (39%) grâce à une pompe à chaleur plus performante, réduisant ainsi les coûts de fonctionnement.
- Réduction de l'empreinte carbone de l'établissement en passant à une technologie plus respectueuse de l'environnement.
- Simplification de l'entretien, permettant une gestion plus aisée et des coûts de maintenance réduits.

Le remplacement de la pompe à chaleur actuelle par un modèle de dernière génération est une étape essentielle pour garantir la pérennité et l'efficacité du système de chauffage de l'école de l'Hirondelle. L'aide financière demandée contribuera à rendre ce projet accessible et permettra à l'établissement de fonctionner dans des conditions optimales, tant sur le plan énergétique qu'économique.

Ces travaux peuvent être subventionnés au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et il y a lieu de déposer un dossier

Ayant pris connaissance du projet par Monsieur le Maire qui s'élève à 18 329.00€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
11	0	0

Le conseil municipal à l'unanimité, sollicite l'attribution de la subvention au titre de la DETR 2025, au taux de 30% soit :

- Montant des travaux subventionnables HT	: 18 329.00 €
- Montant des travaux TTC	: 21 994.80 €
- Subvention DETR	: 5 498.70 €
- Subvention Département Sollicitée ADVB Energie	: 9 164.50 €
- Autofinancement sur le TTC	: 7 331.60 €

e) Demande de subvention ADVB Energie - Conseil Départemental

M. le Maire a informé, ci-dessus, l'assemblée de la nécessité d'installer une nouvelle pompe à chaleur à l'école.

Le coût total pour l'acquisition et l'installation de la nouvelle pompe à chaleur s'élève à 18 329 € HT. Afin de rendre ce projet viable financièrement, nous sollicitons une subvention de 50%, soit 9 164.50 €, qui contribuerait à alléger l'impact budgétaire de l'école et de la commune.

Ces travaux peuvent être subventionnés au titre du Conseil Départemental et il y a lieu de déposer un dossier.

Ayant pris connaissance du projet par Monsieur le Maire qui s'élève à 18 329.00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
11	0	0

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'installation d'une pompe à chaleur à l'école et sollicite l'attribution de la subvention au titre du Conseil Départemental soit 50 % :

- Montant des travaux subventionnables HT	: 18 329.00 €
- Montant des travaux TTC	: 21 994.80 €
- Subvention sollicitée DETR	: 5 498.70 €
- Subvention Département Sollicitée ADVB Energie	: 9 164.50 €
- Autofinancement sur le TTC	: 7 331.60 €

f) Délibération autorisant la signature d'une convention de gestion locative avec l'étude de Maître PANTOU DEJARDIN

M. le Maire expose qu'il convient de remettre en location le bâtiment situé au 130 - 134, Grand Rue et présente devant le conseil municipal la proposition de gestion locative de l'étude de Maître PANTOU DEJARDIN.

M. le Maire invite ensuite le Conseil Municipal à se prononcer.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et pris connaissance du dossier, le conseil municipal décide

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
11	0	0

De se prononcer favorablement à la proposition de gestion locative présentée ;

- D'autoriser M. le Maire à signer la convention de gestion locative présentée ainsi que tous les documents nécessaires à cette location.

g) Délibération autorisant M. Le Maire à mettre en location et signer le bail de location pour l'immeuble situé au 130-134 Grand Rue

M. le Maire rappelle qu'à la suite de la fermeture de la MAM « L'éveil de Riots » en date du 1^{er} septembre 2024, l'immeuble situé 130 -134 Grand rue est libre d'occupation.

D'après l'état de valeur établi par l'étude de Maître PANTOU, compte tenu du marché immobilier actuel, de son emplacement et de son état, il semble que la valeur locative de ce bien se situe autour de 900.00€ de loyer mensuel dans le cadre d'un bail d'habitation et autour de 1 200.00€ de loyer mensuel dans le cadre d'un bail commercial ou professionnel (hors charges et hors taxe foncière).

M. le Maire invite ensuite le conseil municipal à se prononcer.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance du dossier, le conseil municipal décide

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
11	0	0

- D'autoriser M. le Maire à mettre en location et signer le bail de location pour l'immeuble situé 130 -134 Grand rue aux conditions suivantes :

- Bail d'habitation : loyer mensuel de 900.00 €
- Bail commercial ou professionnel : loyer mensuel de 1 200.00 €

h) Remboursement des frais avancés par le 2^{ème} adjoint

Madame Anne-Laure GAILLET fait part de son souhait de ne pas donner suite à cette demande de remboursement.

Points par les adjoints

- **M. DUPUIS : Adjoint aux travaux**

- Elagage de l'arbre présent dans la cour de l'école de l'Hirondelle
L'élagage de l'arbre est prévu dans les prochaines semaines, cette opération vise à sécuriser la cour de l'école ainsi que le voisinage. Les travaux seront réalisés pour un montant de 600 €, ce qui couvre l'ensemble de l'intervention.
- Vitraux de l'église
Les vitraux de l'église ont subi des dégradations, ce qui nous conduit à la demande de devis pour les réparations.
- Plantation des haies bocagères sur la route de Ruesnes.
La plantation des haies bocagères sur la route de Ruesnes, initialement prévue pour mars, a été reportée à octobre en raison de contraintes budgétaires du Département du Nord.
- Réparation toiture de l'école
Des fuites et un état de pourrissement sur la toiture de l'école ont été constatés, ce qui nécessite des réparations urgentes pour éviter d'autres dégradations. Des devis sont en cours d'étude.
- Nous envisageons l'achat d'une nouvelle remorque de 3T en complément du tracteur.

- **M. Christian BASSEZ : 1^{er} adjoint**

- M. Bassez a fait un point sur le dossier de l'érosion des sols. Lors de plusieurs rencontres organisées avec les agriculteurs concernés, nous avons pu échanger sur les enjeux liés à l'érosion des sols et discuter des solutions possibles. Les agriculteurs ont exprimé leurs avis quant à l'impact des infrastructures projetées sur leurs parcelles.
Nous avons ainsi abordé la mise en place d'infrastructures végétales, visant à limiter l'érosion tout en respectant les besoins des exploitants. L'objectif est de trouver un équilibre entre le développement des infrastructures nécessaires et la préservation des terres agricoles.
M. l'adjoint a souligné l'importance de la collaboration entre la commune et les agriculteurs pour réussir ce projet.

Questions diverses : Pas de question diverse.

Monsieur le Maire a levé la séance à 22h05

Le Secrétaire,

